



CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 FÉVRIER 2023

DÉLIBÉRATION N°DEL2023-021

Signature d'une Convention d'Objectifs et de Financements " Relais Petite Enfance" (Éducation)

751

Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	35
Nombre de pouvoirs	4
Votants	39

L'an deux mille vingt-trois, le sept février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 1^{er} février 2023, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Etaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Fouzia KAMAL, Sébastien LEROUX, Mariam CISE, Mounir CHAKKAR, Nelson FONSECA, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMEN, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, François JAGUIN, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Valérie VERDIER, Christine PICARD, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Jacques ALIM, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Yucel KISA, Amber NIAZ, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Josette MARTIN, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID

Pouvoirs

Cherif DERBALI donne procuration à Arnaud DAUTREY, Chantal DESEYNE donne procuration à Pierre-Frédéric BILLET, Florence ARCHAMBAUDIERE donne procuration à André HOMPS, Sabine FRETEY donne procuration à Laurent FONTAINE

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Silvia COUSIN.

Le Relais Petite Enfance est un dispositif d'information des parents dans leur recherche de mode de garde. Il valorise l'ensemble de l'offre du territoire et favorise la mise en relation des parents avec les assistants maternels. Il accompagne les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur.

Il informe également les professionnels sur le métier et les démarches. Il accompagne la professionnalisation et l'amélioration continue de leurs pratiques en programmant des ateliers d'éveil, en accompagnant les parcours de formation et en assurant la promotion du métier.

Une convention d'objectifs et de financement de prestation de service ordinaire pour le Relais Petite Enfance a été signée le 18 février 2021 entre la Caisse d'Allocations familiales d'Eure-et-Loir et la Ville de Dreux.

En 2022, le Relais Petite Enfance a accueilli 486 enfants âgés de 0 à 3 ans et assistants maternels lors des matinées d'éveil et 423 parents et assistants maternels lors de rendez-vous. Le coût de fonctionnement annuel du dispositif s'est élevé à 58 125 €. La Caisse d'Allocations familiales d'Eure-et-Loir a versé 40 720 € au titre de la prestation de service.

La Ville de Dreux a demandé le renouvellement de l'agrément de cette structure.

Pour ce faire une nouvelle convention d'objectifs et de financement de prestation de service ordinaire a été établie, prenant effet au 1^{er} janvier 2023, pour une durée de 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Solidarité, Santé, Démocratie locale, Vie des quartiers, Éducation, Jeunesse, Culture et Politique sportive.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Pierre-Frédéric BILLET,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, moins 6 abstentions : Marie-Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY.

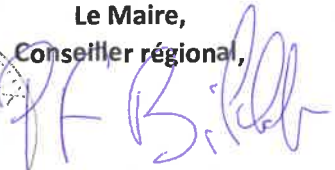
- Approuve le projet de convention d'objectifs et de financement « Relais Petite Enfance »
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux
le 09 février 2023

Le Maire,
Conseiller régional,

Pierre-Frédéric BILLET